

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018 A 18H45**

**Présents :** Mmes Martine FILLOD, Fabienne QUETIGNY.  
MM. Claude REMY, Dominique DUPONT, Philippe SOVCIK, Denis DERREZ, Mathieu ANDRE.

**Absentes ayant donné pouvoir :** Mme Annick CLABAUT à Mme Martine FILLOD, Mme Brigitte BERTHAUD à M. Dominique DUPONT, Mme Patricia LIEBAUT à M. Philippe SOVCIK.

**Absents :** MM. Pierre GONZALEZ, Charles-Henri FRANCOIS, Florent MARCHAND.

*Monsieur Dominique DUPONT a été nommé secrétaire de séance.*

**I) Approbation du Conseil Municipal du 7 novembre 2018**

*Pour : 10 contre : 0 abstention : 0*

**II) Décisions du Maire prises par délégation**

- non préemption sur la vente des consorts MIGNARDOT à la société LOVIA 2, parcelle AE 192, 8 221 m<sup>2</sup>, 205 525 €.

**III) Avis sur les ouvertures dominicales 2019 du Super U**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,  
Vu la demande formulée par courrier du commerce SUPER U,  
Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE :**

- **DE DONNER** un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2019 à savoir les dimanches 22 et 29 décembre 2019,
- **DE PRÉCISER** que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

*Pour : 8 contre : 0 abstention : 2*

*Délibération n°47-2018*

*Arrivée de Florent MARCHAND à 18h50*

**IV) Décision modificative**

Suite à l'enfouissement des réseaux avenue Charles de Gaulle, rue du 19 mars et rue des Floralties, nous avons reçu la part de la facture à régler par la commune.

Comme convenu avec le SICECO au départ nous avons demandé un étalement de cette dette, sur 3 exercices. Il ne nous en a été accordé que sur 2 exercices....

Comme au budget nous avons prévu comme nous le demandions, il est nécessaire de faire une DM pour pouvoir régler cette facture.

Récapitulatif :

ESTIMATION 150 000 €

Facture réelle : 136 876.79 €

2018.....68 438.39€

2019.....68 438.40€

La provision était de 50 000€ sur le budget 2018 il faut donc faire une DM de 18 438.40 pour pouvoir régler le SICECO.

Nous retirons donc cette somme des frais d'études que nous avons prévu en section d'investissement au compte 2031 qui est excédentaire du fait que les études (mairie) n'ont pas été toutes terminées et réglées pour les reporter au compte 2041511 « Subvention au GFP » dans lequel se situent les remboursements au SICECO.

De plus, il n'a pas été prévu assez de crédit pour le chapitre 65, autres charges de gestion courante.

Il faudra donc modifier le budget de fonctionnement en recette au chapitre 65 et en dépense au chapitre 011, article 6226.

N°compte	Intitulé	Montant
2031	Frais d'étude	- 18438.40
2041511	Subvention au GFP	+ 18438.40
6226	Honoraires	- 1934.76
65548	Autres contributions	+ 1934.76
	Total	0

Pas d'augmentation ni de diminution du budget

*Pour : 11 contre : 0 abstention : 0  
DM 2-2018*

#### **V) Autorisation donnée au Maire afin de passer un mandat avec l'office notarial pour la vente de la maison du 8 mai**

Afin de pouvoir mettre en vente la maison rue du 8 mai 1945, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à passer un mandat avec l'office notarial en charge du dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:**

- **AUTORISE** le Maire à passer un mandat avec l'office notarial en charge de la vente de la maison rue du 8 mai 1945.

*Pour : 11 contre : 0 abstention : 0  
Délibération n°48-2018*

#### **VI) Autorisation de signer les avenants de la convention avec la Préfecture**

En 2009, par la délibération n°22-2009, le Conseil avait autorisé le Maire à passer une convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La préfecture a prévenu qu'un avenant sera pris en mai/juin 2019 suite à l'évolution des services.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer les avenants à cette convention.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:**

- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants afférents à la convention passée avec la Préfecture concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

*Pour : 11 contre : 0 abstention : 0  
Délibération n°49-2018*

## **VII) Consultation sur la proposition de fusion des sites « Natura 2000 »**

La Préfecture a fait parvenir à la commune le dossier de consultation concernant le projet de fusion simple, sans modification des contours des sites, « Cavités à Chauves-Souris en Bourgogne » et « Gîtes et Habitats à Chauves-Souris en Bourgogne ». Ce serait la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges qui gèrerait le site fusionné.

Le Conseil est invité à donner son avis sur le sujet.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:**

- **DONNE** un avis favorable au projet de fusion des sites Natura 2000 nommés ci-dessus.

*Pour : 11 contre : 0 abstention : 0*

*Délibération n°50-2018*

## **VIII) Demande de subvention de l'association « Prévention Routière »**

Pour pouvoir continuer à acheter et entretenir son matériel (vélos, véhicules, casques etc....) la prévention routière sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention d'une hauteur de 250€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **REFUSE** de verser à la Prévention routière la subvention demandée.

*Pour : 0 contre : 7 abstention : 4*

*Arrivée de Charles-Henri FRANCOIS à 19h05.*

## **IX) Motion adressée au Président de la République, au 1<sup>er</sup> ministre, députés, sénateurs ...**

La Communauté de communes a adressé une motion au Président de la République et demande au conseil son accord pour que la commune la reprenne également à son compte.

Monsieur le Maire fait lecture de ladite mention en ces termes :

*« Le respect d'une trajectoire budgétaire vertueuse, capable de préparer l'avenir de nos concitoyens, et qui n'hypothèque pas celui des finances publiques est une impérieuse nécessité.*

*La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges regroupant 56 communes et plus de 30 000 habitants est la plus grande Communauté de communes du département de la Côte-d'Or depuis sa création par fusion de 3 entités au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est ainsi classée parmi les 162 intercommunalités de France dites XXL. Elle exerce de nombreuses compétences et notamment de services publics de proximité déléguées par ses communes membres.*

*Consciente des enjeux qui pèsent sur son territoire et soucieuse de l'affectation optimale des ressources, elle construit chaque année des budgets responsables, solidaires et ambitieux. Responsables par la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle visant à maîtriser des ratios de solvabilité soutenables. Solidaires par la prise en compte de la spécificité de ses communes membres. Ambitieux par la poursuite de la réalisation d'équipements structurants pour son territoire.*

*La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a d'ores et déjà largement participé à l'effort national de contribution au redressement des comptes publics. En effet, si sa dotation d'intercommunalité spontanée (avant contribution à l'effort) était de près de 1,1 million d'euros en 2018, le montant effectivement notifié ne représentait plus que 172 000 euros.*

*L'analyse rétro-prospective menée par la Communauté de communes sur ses dotations ou bien encore sur sa contribution à la péréquation horizontale a mis en exergue l'effet ciseau qui frappe ses finances. Elle a également relevé de nombreux points qu'il nous paraissait indispensable de porter à la connaissance du Gouvernement :*

- *L'incitation financière à la prise de compétence communautaire n'existe plus, tant la dotation d'intercommunalité actuelle est malade de son mode de répartition, caractérisé par une multitude de dispositifs spécifiques de garanties. La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges perçoit seulement 5,6 euros par habitant au titre de la dotation d'intercommunalité, nonobstant une intégration volontariste des compétences et le développement de nombreux services publics indispensables à la vie quotidienne de ses habitants,*

- *Le calcul des dotations et de la péréquation horizontale confère une primauté substantielle à la concentration urbaine, au détriment de l'aménagement du territoire, à travers notamment :*

- *l'utilisation de la population pondérée par un coefficient logarithmique dans le calcul du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales,*

- *la définition, à l'article L.5211-29 du Code Général des Collectivités Territoriales de montants par habitant moyens différenciés, au titre de la dotation d'intercommunalité, selon les catégories juridiques des établissements publics de coopération intercommunale. Ainsi, si la dotation moyenne des communautés de communes est de 24,48 euros par habitant en 2017 (avant contribution à l'effort), elle est portée à 48,08 euros par habitant pour les communautés d'agglomération. Celle de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges s'élève à 5,59 €/habitant en 2018, l'avant dernière plus faible parmi les 19 intercommunalités de Côte-d'Or, la plus forte étant consacrée à Dijon Métropole sa voisine, avec 30 €/habitant !*

*L'ensemble de ces éléments, ainsi que la discussion prochaine du projet de loi portant réforme de la fiscalité, sont sources d'inquiétudes légitimes pour les élus communautaires quant à la capacité à maintenir des services publics de qualité et à préserver l'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets d'investissements indispensables au développement et à l'attractivité du territoire.*

*C'est pourquoi :*

*Considérant que le Pacte Républicain repose sur l'égalité des citoyens, et ce quel que soit le lieu où ils ont choisi de vivre, dans le respect des principes constitutionnels ;*

*Considérant l'impérieuse nécessité de redéfinition d'un Pacte de Confiance dans les flux financiers entre l'Etat et ses collectivités locales,*

*La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et la Commune de Brochon demandent au Gouvernement :*

- *de fusionner l'ensemble des catégories juridiques au sein de la dotation d'intercommunalité et de retenir un montant unique par habitant, quelle que soit la taille de son EPCI d'appartenance,*

- *de retenir une période de convergence rapide entre les différentes catégories afin de ne pas diluer les effets de la réforme. Si les mécanismes de garantie sont indispensables pour assurer une visibilité de la ressource, ils ne doivent être trop restreints au risque de vider la réforme de sa substance,*

- *de mesurer précisément les effets de l'introduction de revenu moyen par habitant comme critère de répartition de la dotation d'intercommunalité, qui ne reflète que trop rarement la réalité des territoires en matière de charges,*

- *de revoir les modalités de calcul et de supprimer le coefficient logarithmique appliqué à la population dans le cadre du calcul du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. »*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:**

➤ **ADOpte** la motion à l'attention du Président de la République relative aux contraintes qui pèsent sur le budget communautaire.

Motion transmise également au Président du Sénat et au Président de l'Assemblée nationale.

Copie à Premier Ministre, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Préfet de la Côte-d'Or, Députés et Sénateurs de la Côte-d'Or, Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, AMF et ADCF.

*Pour : 12 contre : 0 abstention : 0  
Délibération n°51-2018*

## X) Informations

- ✦ Le lycée Stéphen LIEGEARD demande à la commune une subvention pour l'aider à participer aux Jeux Internationaux de la Jeunesse 2019 au Liban. Le conseil décide de lui demander plus de précisions sur ce projet avant de se prononcer.

## XI) Commissions

### M. Dominique DUPONT 1<sup>er</sup> adjoint :

- ✦ Chants de Noël : ils auront lieu le 21/12/18 à 17h30. Un vin chaud sera servi en attendant l'arrivée du Père Noël.
- ✦ Roller Marathon : prévu le 12/05/2018. Le parcours débutera aux allées du Parc à Dijon, passera par Fixin et se terminera à Vougeot.
- ✦ Projet de parking devant le lycée : le dossier est complet mais, pour suivre la procédure, ne pourra être déposé qu'au mois d'avril au Conseil Régional.
- ✦ Camion de la commune : suite à une contre-visite du contrôle technique qui aura coûté 1000 € en réparation pour la pollution à la commune, un nouveau camion serait à budgéter prochainement.
- ✦ L'adjoint technique Florian CLABAUT a annoncé son départ de la commune par détachement d'un an au CREPS de Dijon.
- ✦ Mme LIPPE Isabelle a fait une demande à la commune de participation aux frais de réfection du mur effondré à la Combe qui lui a été refusée. Une expertise avec Elex (Groupama) a démontré qu'il s'agissait d'un mur de soutènement pour la parcelle de la commune : par conséquent, la facture de 3 600 € est à la charge de la commune. Le bornage est en attente.

### M. Philippe SOVCIK 2<sup>ème</sup> adjoint :

- ✦ M. PENNEQUIN a tracé une allée sur les parcelles de la commune sans demande préalable. Il avait fait une demande de débroussaillage mais des arbres ont été abattus. Il a fait parvenir à la mairie des plans présentant son projet. Le conseil s'oppose à ce projet.
- ✦ La réunion de préparation du prochain numéro du Petit Brochonnois a eu lieu le 11/12/18. Des idées en attendant sa sortie fin janvier sont les bienvenues.
- ✦ Commission Environnement :
  - ↳ projet d'installation d'un parcours VTT dans l'ancienne déchetterie,
  - ↳ projet d'aplanir et de mettre au propre le terrain pour l'installation du barbecue,
  - ↳ projet d'installation de tables dans le verger conservatoire.
- ✦ Le Chemin de la Montagne achevé récemment est déjà abîmé.
- ✦ L'ONF a contacté la commune car l'entreprise GAILLARD-RONDINO a des difficultés d'accès pour l'abattage des pins : différents chemins sont à étudier.
- ✦ Sentier bleu : il patine un peu, il n'est pas inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

### Mme FILLOD Martine 3<sup>ème</sup> adjointe :

- ✦ Repas du CCAS : 73 personnes sont inscrites cette année. Le repas est commandé chez le traiteur RENARD de Marsannay-la-Côte.
- ✦ L'Arbre de Noël aura lieu le 16/12/18 à Fixin.

## XII) Remerciements

- ✦ De la paroisse de Gevrey-Chambertin pour les soins apportés à l'entretien et à la valorisation de l'église et du patrimoine.
- ✦ Du lycée Stephen LIEGEARD pour la subvention allouée au projet « Les Arts à Liégeard ».
- ✦ De l'association citoyenne « Engagement Citoyen Gevrey-Nuits » pour le prêt de matériel au débat citoyen du 05/12/18.

### **XIII) Divers**

- + Les vœux du Maire auront lieu le 11/01/2019 à 19h.
- + Une demande de signalétique pour la ferme Cérès a été formulée.
- + Un film résumant les événements du 11 novembre dernier tourné par le principal adjoint du collègue La Champagne a été visionné par le conseil en fin de séance.

*Fin de la séance du conseil municipal à 21h.*

**Prochain conseil municipal le 6 février 2019 à 18h45**

<i>Dominique DUPONT</i>	<i>Philippe SOVCIK</i>	<i>Martine FILLOD</i>
<i>Absente ayant donné pouvoir</i> <i>Annick CLABAUT</i>	<i>Absente ayant donné pouvoir</i> <i>Patricia LIEBAUT</i>	<i>Fabienne QUETIGNY</i>
<i>Absente ayant donné pouvoir</i> <i>Brigitte BERTHAUD</i>	<i>Denis DERREZ</i>	<i>Mathieu ANDRE</i>
<i>Florent MARCHAND</i>	<i>Charles-Henri FRANCOIS</i>	<i>Absent</i> <i>Pierre GONZALEZ</i>
	<i>Claude REMY</i>	